

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux

Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Mise en compatibilité du PLU imposée par la nécessité de réduire un espace boisé classé (EBC) dans le cadre du projet d'aménagement et de protection contre les inondations du Nant et des Collières	Commune de St Sorlin-en-Valloire

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable

Qui est la personne publique responsable ?	Communauté de communes Porte de DrômArdèche
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	2 rue Françoise Barré-Sinoussi – ZA Les Iles 26241 SAINT VALLIER Cedex 04.75.23.45.65

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	SCOT des Rives du Rhône approuvé le 30/03/2012.
-----	-----	---

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	Le territoire de la commune est couvert par un PLU qui a été approuvé le 16 juin 2016 avec une modification simplifiée approuvée le 20 mars 2017. Le projet concerne la réduction d'une partie d'EBC en zone A correspondant actuellement à des arbres situés sur un merlon en mauvais état servant de protection contre les inondations fréquentes du ruisseau du Nant.
-----	-----	---

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	2 233 habitants
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	26.5 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La superficie du site concerné par l'évolution du zonage est de 0.45 ha.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	U = 95.62 ha UE = 7.1 ha UI = 35.4 ha 2AU = 4.12 ha A = 1989.25 ha N = 518.87 ha Ces surfaces sont répertoriées dans le rapport de présentation du PLU (partie 3 – p.81)

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Voir documents du PLU en annexes jointes.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

L'objectif du projet est de faire évoluer le PLU d'un secteur (bordures d'un torrent) actuellement classé A en EBC compatible pour un projet de protection contre les inondations.

Le projet d'aménagement consiste à reprendre les merlons de part et d'autre du ruisseau par des digues établies selon les règles de l'art et sur lesquelles aucune végétation arborée ne doit être présente pour la bonne tenue de l'ouvrage de protection dans le temps (conformément à la réglementation sur les ouvrages de protection hydraulique du 12/05/2015). Cet aménagement permettra de protéger de nombreuses habitations et entreprises situées à proximité de ce ruisseau jusqu'à la crue centennale.

Une demande d'examen au cas par cas au titre du code de l'Environnement a été faite et l'Autorité Environnementale a décidé de ne pas soumettre le projet à une évaluation environnementale (cf. décision jointe en annexe).

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	
-----	-----	--

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez :</i>
<i>Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :</i>	X		Procédures d'Autorisation Environnementale Loi sur l'Eau, de Déclaration d'Utilité Publique et de Servitude d'Utilité Publique du projet d'aménagement
<i>Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?</i>	X		Demande d'autorisation environnementale, DUP, SUP sur-inondation

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez</i>
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 SAGE Bièvre-Liers-Valloire (en cours d'approbation)
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Le projet concerne la commune de Saint Sorlin-en-Valloire appartenant à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU d'une partie d'EBC en zone A à proximité du ruisseau du Nant concernée par un projet d'aménagement de protection contre le risque inondation.

Le secteur concerné est situé à l'est du centre-ville de Saint Sorlin-en-Valloire, au sud de la RD1 et en amont du quartier des Epines Bénites.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune rurale		
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :			
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné		
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Non concerné		
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Non concerné		
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Non concerné		
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné		
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné		
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre			
Non concerné			
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :			
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné		
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné		
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	Non concerné		
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	Non concerné		
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné		
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)			
Non concerné			

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
--	-----	-----	--

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Des espaces agricoles ?	X		Le site projet se situe au niveau d'espaces agricoles classés au PLU mais non cultivés (bois sauvages en bordure de cours d'eau).
Des espaces boisés ?	X		Le site projet se situe au niveau d'espaces boisés classés (EBC) référencés au PLU.
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		Le secteur est en zone A du PLU avec un classement en EBC. Le règlement de la zone agricole permet l'aménagement d'ouvrages publics de protection contre les crues (sans impact négatif) mais le projet implique de supprimer la végétation sur les merlons existants en mauvais état pour refaire des digues selon les règles de l'art, ce que ne permet pas le classement en EBC. Une mise en compatibilité du PLU est donc nécessaire.
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Les sites en Natura 2000 les plus proches se localisent nettement en retrait des secteurs concernés par le projet d'aménagement hydraulique et même du territoire communal (environ 10 km à l'Est et à l'Ouest).
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	La ZNIEFF de type II référencée 2604 "Chambarans" recoupe le territoire communal de Saint-Sorlin-en-Valloire mais pas les secteurs concernés par le projet d'aménagement hydraulique du Nant et des Collières.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	Le projet d'aménagement hydraulique du Nant ne se localise pas dans une zone humide mais à l'amont immédiate de la zone humide référencée 26CCRV0001 dite "Les Epines Bénites" (inventaire départemental des zones humides du département de la Drôme), d'une superficie de 0,51 ha. En réalité, cette zone humide est un bassin de rétention recueillant les

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			eaux de ruissellement de la plate-forme routière de la RD1 et constitue un piège à sable en cas de crue pour le Nant qui se déverse dans ce bassin.
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p>Une analyse des continuités écologiques a été réalisée dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas au titre de code de l'Environnement. Bien que des surfaces limitées de ripisylve soient concernées par le projet, celui-ci ne remet pas en cause les continuités écologiques tant aquatiques que terrestres.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>			<p>Le torrent du Nant est considéré comme un cours d'eau permanent dans la trame bleue alors que l'amont de la zone projet est concerné par des boisements de feuillus au niveau de la trame verte en marge d'un cordon boisé.</p>

4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	http://auvergne.ecologie.gouv.fr/PAC/Default.asp
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	http://auvergne.ecologie.gouv.fr/PAC/Default.asp
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p>http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</p>		X	
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		X	

4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau

Captages			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Le projet ne compromet pas la ressource en eau locale, ni l'exploitation des captages.
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p>http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</p>	X		Le projet n'impacte pas le système d'assainissement.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?		X	Le projet n'implique pas la création de zone imperméable et l'infiltration des eaux pluviales ne sera pas affectée.
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p>http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</p>		X	
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p>http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=</p>		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Risques ou aléas naturels ?	X		Risque inondation
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		PPRi prescrit sur la commune de St Sorlin-en-Valloire depuis le 18/12/2017. Selon la décision de l'Autorité Environnementale rendue le 25 septembre 2017, ce plan de prévention n'est pas soumis à évaluation environnementale.
Nuisances ?	X		Durant la phase de travaux uniquement, l'utilisation d'engins de chantier et le trafic de poids lourds associé à l'acheminement des matériaux constitutifs des digues seront sources de bruit et seront donc susceptibles de générer des nuisances sonores, sur la seule période de travaux et sur le secteur effectivement objet de ces travaux.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	

Complétez si nécessaire

La nature même du projet implique son interférence avec le risque naturel d'inondation. Le projet porte sur la mise en place d'aménagements hydrauliques (digues et murs de protection) visant à réduire le risque d'inondation pour la population locale en cas de crues de faible occurrence du réseau hydrographique local au niveau de la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire (débordements des Collières, des Veuzes, du Nant, ...).

4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	

Complétez si nécessaire

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : **29 JAN. 2019**
Lieu : Saint Vallier

NOM **JOUVET** PRENOM **PIERRE**
Président de Porte de DrômArdèche et conseiller départemental

SIGNATURE

Pierre Jouvét



Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier

Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	BOUCHET Patrice – Chargé de mission Prévention des Inondations
<i>Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel</i>	Service GEMAPI – Pôle Environnement et Patrimoine 2 rue Françoise Barré-Sinoussi – ZA Les Iles 26241 SAINT VALLIER Cedex 04.75.23.45.65 p.bouchet@portededromardeche.fr